

Compte rendu du Conseil Municipal de Cornille du 09/09/19

Le Conseil Municipal de Cornille s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire,

Nombre de conseillers en activité : 14

Présents : 10

Absents : Stéphanie LABROUSSE qui donne pouvoir à Erwan LE ROUX

Frédéric CARAVACA

Marina SEGAFREDO

Valérie ROLDELBOS qui donne pouvoir à Denis GLEMIN

Votants : 12

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Stéphanie MARTY BOUY, Corinne LAGRANGE, Erwan LE ROUX, Maurice GERBOU, Denis GLEMIN Didier BORDE, Christian CHABOT.

Secrétaire de Séance : Stéphanie MARTY BOUY

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande d'inscrire un dossier supplémentaire à l'ordre du jour, l'adressage. Cette proposition est acceptée.

1/ Approbation des compte-rendu attendus

Reporté

2/ travaux de la traverse du bourg et du parking haut : avenant au marché

Monsieur le Maire propose de faire un avenant au marché de 11.039,16 € HT sur un montant total du marché de 165.000 €, étant rappelé que la commune a obtenu 2.000 € de subvention supplémentaire liée à l'abandon de projets par d'autres collectivités.

Un avenant sera donc établi en ce sens.

Cette proposition est validée à 12 voix pour.

Délibération

Vu la délibération municipale en date du 9 avril 2019, Monsieur le Maire rappelle que les projets initialement différenciés d'aménagement de la traverse et du parking ont été traités de manière conjointe.

Il présente à l'Assemblée le déroulement de l'étude complémentaire et des négociations menées avec l'entreprise.

Cette phase a abouti à une offre de 103 000,00 € pour les travaux de la place traversante.

D'autre part, la tranche conditionnelle n° 1 (parking haut), a été modifiée, passant de 43 008,00 € HT à 29 914,00 € HT. La moins-value porte principalement sur la végétalisation.

Cette adaptation du projet des tranches ferme et conditionnelle avec réalisation de travaux indispensables à la sécurité de la giration des bus sur le parking, aboutit à une modification du montant du marché égal à la somme de 11 039,16 € HT.

Un avenant n° 1 au marché acte cette modification.

Le montant du nouveau marché s'élève à la somme de 167 659,80 € HT soit 201 191,75 € TTC.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- **VALIDE** l'avenant n° 1 au marché,
- **VALIDE** le nouveau montant du marché de traverse et aménagement du parking haut du Bourg,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

3/ CAGP / commune de Cornille : convention assainissement aux Piles

Il est constaté l'impossibilité pour des raisons techniques de créer un assainissement autonome. Une étude réalisée par le Grand Périgueux (intégralité de la compétence au 01/01/20) préconise la création d'un assainissement semi collectif.

Les frais de travaux s'élèveront à 66.000 € (2/3 réglés par la commune, 1/3 par le Grand Périgueux).

Entre 1.000 et 2.000 € de frais de raccordement resteront à la charge des particuliers.

Cette proposition est validée à 11 voix pour et une abstention.

Délibération

Le diagnostic des installations d'Assainissement Non Collectif au lieu-dit « Les Piles », commune de CORNILLE, a révélé des non-conformités avec impossibilité de réhabilitation à la parcelle, par manque de place. Cette situation concerne huit habitations.

Monsieur le Maire explique qu'un projet de réalisation de système d'assainissement collectif, avec mise en place d'un réseau de collecte gravitaire des eaux usées (sous maîtrise d'ouvrage de la commune) et d'un système de traitement des eaux usées collectées (sous maîtrise d'ouvrage du GRAND PÉRIGUEUX) est rendu nécessaire.

Une estimation préliminaire fait apparaître un coût d'opération de l'ordre de 66 000,00 € HT, répartis tel que suit :

- CORNILLE : 44 000,00 € HT (66.6%)
- GRAND PÉRIGUEUX : 22 000.00 € HT (33.4%)

Par ailleurs, la Communauté des maires a adopté un accord de principe par lequel chaque commune procède aux acquisitions foncières nécessaires à l'installation du système d'assainissement.

Dans un souci de meilleure cohérence technique et afin de mutualiser la commande publique, il est projeté que le GRAND PÉRIGUEUX et la commune s'accordent pour s'associer dans le cadre d'un groupement de commandes.

Monsieur le Maire rappelle toutefois qu'à compter du 01 janvier 2020, la compétence « assainissement » sera prise en totalité par la Communauté d'Agglomération du GRAND PÉRIGUEUX. Tous les frais engagés à partir de cette date seront à la charge de la CA du GRAND PÉRIGUEUX.

D'autre part, un dossier de subvention a été déposé pour l'ensemble du projet auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Une répartition de la dotation sera effectuée au prorata de la dépense engagée par chaque collectivité.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- **ACCEPTE** le projet de réalisation de système d'assainissement collectif tel que présenté ci-dessus,
- **ACCEPTE** les termes de la convention sous les réserves suivantes :
 - Tous les frais engagés pour cette réalisation à compter du 1er janvier 2020, date de prise de compétence par la CA du GRAND PÉRIGUEUX, seront à la charge de la CA du GRAND PÉRIGUEUX,
 - La subvention accordée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sera répartie entre les collectivités au prorata de la dépense engagée,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour la signature de ladite convention.

Questions diverses :

- carrefour VC2 / RD69 avec création d'un giratoire : 600.000 € HT (2/3 à la charge du département ; 1/3 par le Grand Périgueux).
- 15/11/19 : inauguration à 18h00 de la réfection de la place, des parking et du restaurant.
- pour information, le Grand Périgueux met à disposition des boxs de vélo.
- le Grand Périgueux propose l'enlèvement des encombrants 2 fois par an. Un marché d'économie sociale et solidaire est lancé.
Pour rappel, il est interdit de déposer ce type de déchet aux containers (450 € d'amende).
- pour information, dans le cadre des travaux de la traverse : obligation d'intégrer une rampe d'accès avec éclairage : 5.240 € de matériel + 7.400 € de pose.
- étude du SDE 24 : sont recensés 51 points lumineux sur la commune dont 11 à changer et 3 armoires.

- le Département met en place un budget participatif à hauteur d'1 million d'€ permettant de financer des projets d'intérêt collectif. En fin d'année, les administrés votent pour chaque projet.

- les vœux du Maire sont prévus le vendredi 24/01 à 18h30.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.
